

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2017-12-01 - RECENSEMENT DE LA POPULATION

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

ABSENT EXCUSÉ

Maxime KHELOUFI

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

8

Comme chaque année, il incombe à la Ville d'organiser le recensement général de la population avec la collaboration de l'INSEE.

Pour l'année 2018, il s'effectuera du 18 janvier au 24 février inclus.

Quatre agents recenseurs seront dès lors recrutés sur cette période.

La rémunération des agents recenseurs étant librement déterminée par chaque collectivité, je vous propose d'une part de maintenir le mode de rémunération précédent, c'est-à-dire de rémunérer les agents au bulletin et à la feuille de logement, et d'autre part d'augmenter les montants afférents comme suit :

- 2,00 euros par bulletin individuel collecté,
- 1,50 euro par feuille de logement collectée.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.



Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Publication le 22 décembre 2017
GUJAN-MESTRAS le 22 décembre 2017